Fabras
Cévennes Ardéchoises

Le petit Fabrassou

N° 31 - Janvier 2022

Cher(e)s habitant(e)s,

Comme chaque année, je suis très heureux, avec l'équipe municipale qui m'entoure, de pouvoir vous offrir ce nouveau numéro de notre journal d'information retraçant la vie de notre petite commune. Notre conseil s'investit au quotidien pour préserver notre environnement de qualité, conserver le lien social entre les habitants, maintenir notre cadre de vie, aménager et entretenir les espaces publics… en un mot, tout faire chaque jour pour que Fabras reste une commune où il fait bon vivre ensemble ! Fabras doit rester un village agréable, un village où les habitants se parlent, se connaissent et se respectent.

Un grand merci à toutes les personnes qui s'investissent également dans la vie de notre village, dans les associations, dans sa mise en valeur et son fleurissement. Votre contribution est essentielle et très appréciée pour la vitalité et la qualité de vie de notre commune.

Malgré un contexte national difficile depuis pratiquement 2 ans lié à la crise sanitaire sans précédent de la COVID, malgré des contraintes administratives et budgétaires de plus en plus importantes et lourdes pour nos petites communes, nous gardons le cap et adaptons chaque jour notre organisation à cette évolution, car nous pensons comme vous, que la commune doit rester la cellule de base de notre démocratie, l'échelon de proximité indispensable à notre quotidien.

Ce contexte sanitaire anxiogène de la COVID nous a malheureusement et à contre cœur, obligés à annuler de nombreuses rencontres (vœux du Maire, repas de fin d'année des personnes de plus de 70 ans, festivités de l'été…) qui sont pourtant essentielles au lien social et aux moments de convivialité partagés entre les habitants.

Alors bien sûr, nous espérons que tout ira mieux en 2022, dans la bienveillance et le respect de chacun, nous espérons que la COVID sera, petit à petit éradiquée et deviendra un mauvais souvenir pour tous, mais pour l'instant, nous devons encore continuer dans la prudence, la vigilance et le respect des gestes barrières si nous voulons gagner cette lutte sanitaire.

En attendant de pouvoir vous rencontrer de manière plus conviviale, je vous adresse à toutes et à tous, mes vœux de pleine santé et bonheur pour vous et vos proches pour cette nouvelle année 2022 qui commence.

Bien Amicalement et à vos côtés au quotidien,

Le Maire
Cédric D'IMPERIO

www.fabras.com

Au Sommaire :

Zoom sur... p. 2

Comptes-rendus des Conseils municipaux p. 8

Compte administratif 2020 Budget primitif 2021 p. 11

Remonter le temps au Château du Pin p. 12

La fibre optique p. 14

La permanence des soins ambulatoires p. 15

Le coin des Associations p. 16

Le frelon asiatique p. 17

Bien vivre ensemble p. 18

Le Carnet Résultats des élections et inscription sur les listes électorales p. 19

Infos pratiques p. 20

"Le Petit Fabrassou"
Journal d'informations municipales de Fabras

Directeur de publication :
Cédric D'IMPERIO

Rédaction :
Jakie MOULIN
Michel BUFERNE
Christian CHAUDANSON
Christian PERRET
Christian BONTZOLAKIS
Cédric D'IMPERIO

Secrétaire et régie publicitaire :
Nadine CROZE

Impression : ABP (07200) • Imprim'Vert

ZOOM SUR...

La nouvelle signalétique des chemins de randonnées est en place

Dernièrement, les membres de l'Association Drailles et Calades ont procédé à l'installation des nouvelles lames de signalisation concernant les chemins de randonnées sur les nouveaux poteaux installés au préalable par la commune. Tout ce nouveau mobilier a été financé par la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans et le Département de l'Ardèche afin de remplacer l'ancienne signalétique existante depuis plus de 20 ans et afin de respecter la nouvelle charte graphique des chemins de randonnées du département. Comme à son habitude, Drailles et Calades a su mobiliser une belle équipe de bénévoles, toujours prêts à œuvrer dans la bonne humeur pour valoriser et promouvoir la randonnée sur la commune. Rappelons que cette nouvelle signalétique ne concerne que les chemins classés au Plan Départemental des itinéraires de randonnée, les autres chemins de la commune restant avec une signalétique locale.

Cérémonie du 11 Novembre et remise du calendrier des pompiers au Maire

Dans le respect des gestes barrières et des consignes très strictes demandées par le Préfet de l'Ardèche, une cérémonie a eu lieu devant le monument aux morts de Fabras, dans le parc de la mairie. Le Maire, Cédric D'IMPERIO, en présence des représentants des anciens combattants et d'une dizaine de pompiers de la caserne de Fabras, a lu le discours officiel de la Ministre avant de déposer une

gerbe de fleurs et d'observer une minute de silence. Les personnes présentes ont pu ensuite prendre le verre de l'amitié offert par la municipalité dans la salle polyvalente où l'association des anciens combattants organisait son traditionnel repas pour ses membres. Quelques jours après, le Maire a assisté à la remise officielle du calendrier 2022 par nos pompiers à la caserne intercommunale CIS Fabras en présence des 4 autres Maires du secteur.

Un contrat aidé en renfort de service

Pendant 8 mois, d'avril à novembre inclus, Cassien Veydarier est venu renforcer notre équipe 24 heures par semaine dans le cadre d'un contrat aidé financé à 80 % par l'Etat. Entretien des espaces verts, débroussaillage des bords de route, petite maçonnerie et interventions diverses et variées effectuées par la commune ont rythmé son quotidien. Au côté de Roland, employé titulaire de notre commune, Cassien, assidu et volontaire, a acquis une solide expérience et a ainsi pu trouver un travail à temps complet en CDI dans une entreprise de création de piscines. Nous félicitons et remercions donc Cassien pour le travail réalisé au sein de notre commune et nous lui souhaitons une bonne continuation pour la suite.

Nouvelles bornes incendies

Dernièrement, 4 nouvelles bornes incendies ont été installées à la demande de la commune (la défense incendie est une compétence communale) pour équiper, compléter ou renforcer la défense incendie de certains quartiers comme Réjus, La Grange, Plantemel ou encore les Champeaux, pour un montant d'un peu plus de 15 000 euros. Au total, notre commune possède maintenant 17 points concernant la défense incendie, chaque point étant branché sur le réseau d'eau potable du SEBA. Chaque borne assure une défense dans un rayon de 400 mètres. Ces 17 points viennent de faire l'objet en octobre 2021 d'un contrôle obligatoire et d'une vérification de leur fonctionnement et notamment du débit et de la pression disponible sur chaque borne. Il est bien sûr rappelé qu'il est strictement interdit de stationner un véhicule à côté de ces bornes incendies pour des questions évidentes de sécurité et que leur usage est réservé aux services dûment autorisés.

Réfection des peintures intérieures et des vitraux de l'église

Dans le cadre d'une souscription de la Fondation du patrimoine et des aides financières obtenues auprès de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche, des travaux de consolidation du support et de réfection de l'intérieur ont dernièrement été réalisés en 2021. Comme vous le savez, il existe dans l'église romane Saint-Pierre de Fabras (du XII^{ème} siècle), des peintures exceptionnelles datant des XVII, XVIII et XIX^{ème} siècles. Les litres funéraires contenant le blason de la famille des seigneurs de Chanaleilles, anciens seigneurs du Château du Pin, ont ainsi pu être restaurées et mises en valeur. Pour 2022, nous continuerons la réfection des peintures et le remplacement des vitraux. Nous comptons donc sur les dons des passionnés de patrimoine, d'histoire ou autre pour pouvoir continuer ce dossier.

Enfouissement des réseaux quartier Réjus et cheminement piétons

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité, éclairage public et téléphone) ont été réalisés durant le printemps et l'été derniers. Malheureusement, nous avons dû patienter plusieurs mois avant qu'Orange et Enedis interviennent pour le câblage en sous-terrain et la suppression des 12 poteaux et de tous les fils aériens. Ces travaux représentent un montant d'un peu plus de 100 000 euros, pris en charge à 75 % par le SDE 07.

Concernant le cheminement piétons, il sera réalisé au printemps 2022, en enrobé coloré identique à celui mis sur le quartier des Plots pour un investissement d'environ 80 000 euros financés à 80 % par l'Etat et le département de l'Ardèche.

Nouvelles barrières et passerelle en bois à Chanareilles

Une passerelle en bois a été réalisée au-dessus du ruisseau de Chanareilles pour le plus grand plaisir des promeneurs à pied ou en vélo. Plus besoin de se mouiller les pieds pour traverser ce charmant petit ruisseau situé en pleine nature, à mi-chemin entre les villages de Fabras et de Prades. Construite en bois par les employés communaux, elle permet à partir du bas de Chanareilles de rejoindre le chemin qui remonte au hameau des Soulhets ou le chemin qui rejoint la commune de Prades. Elle s'inscrit ainsi parfaitement dans le réseau des chemins de randonnées, entretenus sur notre commune par l'association Drailles et Calades. Des barrières bois ont été également installées par notre employé, entre le village et le hameau des Soulhets, juste à proximité du point de vue sur la vallée du Salyndre.

Visite du député et rencontre avec les élus

Dans le cadre de ses rencontres avec les élus sur le terrain, le député de l'Ardèche et conseiller régional Fabrice Brun s'est rendu à Fabras pour échanger avec le maire de la commune Cédric D'IMPERIO, également président de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, accompagné d'une bonne partie de son conseil municipal.

Les élus ont ainsi pu échanger sur les différents projets communaux dont la rénovation en cours des peintures intérieures et des fresques de l'église romane du village, dont les plus anciennes datent du XVIII^{ème} siècle. Après une visite du chantier et rencontre avec l'atelier Jouve-Malfato qui intervient actuellement sur cette rénovation, le député a pu se rendre compte de la richesse du patrimoine et de la qualité des espaces publics de notre commune, labélisée 2 fleurs. Les élus de Fabras ont apprécié cette rencontre et les discussions très constructives sur les projets de la commune en cours ou à venir.

Entretien des espaces verts du village de Fabras

Désherbage, taillage, binage et plantations de fleurs sur les espaces verts de notre commune de Fabras par des bénévoles fabrassous et les employés communaux. Cette opération s'inscrit dans le cadre des 2 fleurs obtenues par la commune. Merci à toutes et tous pour votre contribution à faire de Fabras un village propre, un village fleuri, un village agréable et vivant !

Cinéma au village

Cet automne 2021, Fabras a fait partie des 7 communes du Parc Naturel Régional des monts d'Ardèche à recevoir dans sa salle polyvalente le « cinéma au village ». Cette

programmation a été organisée par le Parc en partenariat avec la Maison de l'Image d'Aubenas, en écho au festival des Rencontres des Cinémas d'Europe (13-21 novembre à Aubenas). Il s'agit d'une action qui vise à faciliter l'accès à la culture auprès des habitants du Parc, notamment ceux éloignés des salles de projection. Plusieurs « fabrassous » ainsi que des habitants des communes voisines ont pu assister malgré le froid mais dans un moment de convivialité à la projection du film « SLALOM ».

Une 3ème boite à livres à Fabras

À Fabras, après la création d'une première boîte à livres dans l'ancienne cabine téléphonique du village, puis d'une nouvelle sous le préau de l'ancienne école près de la Mairie, une nouvelle boîte à livres s'est ouverte en août dans la nouvelle aire de sport-loisirs à l'Echelette.

Chacun peut ainsi déposer et emprunter des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture. Vous y trouverez des romans destinés aux adultes, aux jeunes, des bandes dessinées et quelques livres documentaires. Nicole, Isabelle et Odile vous remercient de prendre soin de ces lieux et de ces livres.

Un nouvel artisan à Fabras : Métal Structure !

Depuis cet été, le village de Fabras dispose d'un nouvel artisan en la personne de Nicolas Huart, habitant le village depuis de nombreuses années. Installé dans le garage loué à la Mairie (juste à côté du garage des services techniques municipaux), Nicolas s'est lancé en tant qu'artisan métallier, pour la réalisation de ferronneries, tonnelles, pergolas, marquises et bien d'autres choses à découvrir ! Alors n'hésitez pas à venir rencontrer Nicolas dans son atelier et voir les superbes réalisations déjà effectuées pour la plus grande satisfaction de ses clients. Félicitations et tous nos vœux de réussite à ce très sympathique artisan que vous pouvez joindre au 06 24 40 07 98 ou sur nicolashuard75@gmail.com.

Création d'une aire de sport-loisirs à l'Echelette

Après avoir acheté un terrain de 2200 m² situé dans la continuité du site public de l'Echelette en 2020, la commune y a installé des équipements de sport-loisirs-santé de plein air pour tous : table de ping-pong extérieure, cage de foot, vélo elliptique, jeux pour enfants, table de pique-nique...

Le site est entièrement clôturé pour éviter les cadeaux laissés par nos amis les chiens mais également permettre une meilleure sécurité pour les enfants. Cette opération, d'un montant total de 60 000 euros HT (acquisition du terrain et réalisation de l'aire de sport-loisirs-santé) a été financée à 80 % dans le cadre du plan de relance de l'Etat et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Les jeux pour enfants du village ont été également rénovés ou remplacés dans le cadre de ce dossier. Enfin nous en avons profité pour installer deux toboggans dans le hameau de la Chareyre et le hameau des Soulhets pour la plus grande joie des enfants.

1er prix régional « Initiative O féminin » pour Charlotte et le Point d'Orgues…

© Le Point d'Orgues

© Le Point d'Orgues

Toutes nos félicitations à Charlotte Anulliero qui vient de gagner le prix Initiative O féminin organisé par la coordination des plateformes Initiatives Auvergne-Rhône-Alpes et France Active (35 plateformes destinées à soutenir les cheffes d'entreprises) dans la catégorie territoire rural (2500 €) pour la réussite de son projet de Bistrot de Pays Le Point d'Orgues à Fabras proposant une cuisine 100% faite maison à partir de produits locaux issus de circuits courts, et pour beaucoup produits en agriculture biologique.

Six prix sont attribués chaque année en tout parmi plus de 150 participantes.

Pour 2022, une autre bonne nouvelle, issue d'un réseau national, devrait arriver au printemps pour venir saluer et reconnaître les 3 premières années de fonctionnement du Point d'Orgues…

Alors n'hésitez pas, si vous voulez vous régaler et passer un bon moment, rendez-vous au Point d'Orgues.

© Le Point d'Orgues

Re-goudronnage des routes en 2022

Les travaux prévus en 2021 n'ayant pu être réalisés afin de terminer les travaux indispensables de préparation (fossés, pluvial, agrandissement de virages, murs de soutènement,etc.), dès le printemps 2022, le programme sera lancé pour refaire entièrement à neuf les routes non rénovées à ce jour. D'une manière générale, petit à petit, toutes les routes communales seront refaites en enrobé pour des questions de qualité et d'entretien durable dans le temps. Grâce à un co-financement à 50 % par notre Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans et à 50 % par notre commune, c'est un programme ambitieux sur 6 ans (2020-2026) d'un peu plus de 250 000 euros TTC qui sera mis en œuvre, permettant la réfection de toute notre voirie.

Pour rappel, chaque particulier se raccordant sur la voirie publique, doit avoir une permission de voirie définissant les conditions d'accès à mettre en œuvre à ses frais.

Vol de panneaux à Fabras… juste lamentable !

Depuis cet été, 5 panneaux de Fabras ont été volés : 1 panneau directionnel au carrefour RN 102 avec la montée de la RD 119, 2 panneaux d'entrée de village, 1 panneau route de Chanareille et un panneau route de La Grange… S'agit-il d'un collectionneur, d'un admirateur de notre commune ou d'un jeu ridicule ? Cette petite plaisanterie coûtera tout de même un peu plus de 600 euros à notre commune. Alors, soyez tous vigilants, si vous voyez quelque chose de suspect ou d'anormal, merci de nous en informer. Une plainte a été déposée par le Maire en gendarmerie.

EUROVIA VINCI
Secteur ARDECHE
et sa filiale Génie-Civil JOUANNY
Tel : 04 75 89 81 70
ardeche@eurovia.com
Terrassements
Assainissement
Travaux routiers
Plateformes parkings

Dépôts :
Thueyts
Tél. 04 75 36 40 06
Pont-de-Labeaume
Tél. 04 75 38 05 10
Aubenas
Tél. 04 75 89 14 21
Rosières
Tél. 04 75 36 58 30
Siège social :
Lalevade-d'Ardèche
Tél. 04 75 38 01 16
GEDIMAT
Ets Cayreyre

Les Stores du Vivarais
CHALENCON C. - MARCON R.
Avenue de la Gare
(en face Lidl, à côté déchetterie)
07200 Labégude
Tél. 06 78 83 33 51 - Tél. 04 75 87 27 79

CHALLON
Depuis 1955
Vente et Réparation
Matériel pro et espaces vert
STIHL ISEKI Grillo BUGNOT Hyerafek
56 Ave de BELLANDE 07200 AUBENAS 04 75 35 26 69
Le pont de GRIGNAN 26230 COLONZELLE 04 75 46 56 90
ZI DU LAC 07000 PRIVAS 04 75 64 11 57
CHAMBONAS 07140 LES VANS 04 75 37 22 95

MAÇONNERIE
PIERRES
FABIEN BERTRAND
CARRELAGE
TOITURE
SARL Fabien BERTRAND
15, calade de La Chareyre
07380 Fabras
Tel : 06 25 30 81 31
Mail : sarl.fbertrand@orange.fr
Site Web : www.sarl-fbertrand.jimdo.com

PÉPINIÈRES PLANCHER
EURL
VENTE DE VÉGÉTAUX
CRÉATION ET ENTRETIEN
PARCS ET JARDINS
07380 LALEVADE D'ARDECHE - 06 88 27 00 30
jerome.plancher@wanadoo.fr

S.A.R.L. Michel JAUFFRE
Le Courtiol - 07450 ST PIERRE DE COLOMBIER
Maçonnerie - Charpente
Couverture - Terrassement
Travaux Publics - Rénovation
Tél. 04 75 94 53 73 - Port. 06 80 95 19 63
Email : michel.jauffre@orange.fr

CHAREYRE & Fils
Voitures Climatisées
Ambulances - V.S.L. - Taxis - Pompes Funèbres
755 Route de la Plaine 07380 PONT DE LABEAUME
04 75 94 16 00

06.19.48.31.30
AvElec07
Alarme Vidéo Élec.
AvElec07@gmail.com
Julien BOURDARIOS 130 chemin des chênes 07380 JAUJAC

LARGIER TECHNOLOGIE
chauffage - climatisation - plomberie
maintenance et installation
7, rue du Voltour - BP 100
07600 Vals-Les-Bains
Tél. 04 75 37 42 29
contact@largier-technologie.fr
www.largier-technologie.fr

Intermarché SUPER
LALEVADE Tél. 04 75 38 09 30
LAVERIE
Location de véhicules
Ouvert de 8h30 à 19h30 Tous les jours sauf le dimanche

Fabras
Cévennes Ardéchoises

Comptes-rendus des derniers Conseils Municipaux

SÉANCE DU MERCREDI 3 FÉVRIER 2021

1) Restauration église (demande de subventions)

Le conseil municipal approuve le dossier de restauration (deuxième tranche de restauration des peintures, pose de deux nouvelles cloches, de dalles et restauration des vitraux) et sollicite une aide de l'Etat (DETR 2021), du Département de l'Ardèche (FIPA), de la Région Rhône-Alpes et de la Fondation du Patrimoine.

2) Ouverture de crédits avant vote du budget primitif 2021

Afin de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement du 1er semestre 2021, et dans l'attente du vote du budget, le conseil municipal accepte, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

3) Mise en place du RIFSEEP avec instauration des groupes de fonctions

Le conseil municipal décide de la mise en place du régime indemnitaire des agents de la commune : Indemnité de fonctions, sujétions et expertise (IFSE) et Complément indemnitaire lié à l'engagement professionnel (CIA) en remplacement du régime de primes existant.

4) Autorisations spéciales d'absences des agents

Sur avis du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Ardèche (CDG 07), le conseil municipal décide de fixer les autorisations spéciales d'absences tel que prévu par le CDG 07.

5) Participation de la commune au programme de travaux de voirie communautaire 2020-2025 et allocations compensatrices correspondantes

Monsieur le Maire rappelle la compétence voirie exercée par la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, la commune disposera d'une enveloppe de 175 184 euros HT pour la période 2020-2025 inclus et d'un reliquat de 6175 euros HT de l'enveloppe 2016-2019. Il rappelle que pour la commune de FABRAS, une longueur de 12,109 km de voirie a été retenue dans l'intérêt communautaire permettant une enveloppe annuelle de 29 198 euros HT financée à parts égales par la communauté de communes et la commune (14 599 euros pour chacune). Dans le cadre de la préparation du programme 2020-2025 le maître d'œuvre a effectué un état quantitatif et une estimation pour refaire en enrobé toutes les routes non refaites pour un prévisionnel d'environ 215 000 euros HT. Le Maire propose donc que la commune mette une enveloppe supplémentaire de 35 000 euros pour le programme 2020-2025, soit 7 000 euros par an à retenir par la communauté de communes sur les allocations compensatrices de la commune sur les années 2021 à 2025 inclues afin de réaliser l'ensemble du programme.

6) Adaptation du bail de location du restaurant "Le Point d'Orgues" pour la période COVID

Le bail commercial du 12 avril 2019 pour la location de locaux la SARL AYA, restaurant LE POINT D'ORGUES fixe le montant du loyer et les conditions de révision de loyer. Une redevance annuelle est calculée en fonction du chiffre d'affaire de l'année N^{-1} majorant le loyer fixe de 2 000 euros par an maximum. Monsieur le Maire propose qu'en raison des mesures sanitaires liées à la COVID 19 et plus particulièrement les fermetures administratives des bars et restaurants en 2020 et 2021, de ne pas appliquer cette majoration de 2000 euros pour les années 2020 et 2021 afin de soutenir ce commerce très impacté financièrement.

SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

1) Vote des deux taxes directes locales

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale les communes ne percevront plus la taxe d'habitation sur les résidences principales.

En remplacement, les communes percevront en 2021 la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (soit 18,78%) complétée ou diminuée par l'application d'un coefficient correcteur.

Le conseil municipal décide de voter les taux des deux taxes directes locales pour l'année 2021 suivant le calcul proposé par les services de l'Etat.

2) Compte de gestion et compte administratif 2020 – CCAS Fabras

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion et le compte administratif 2020 du CCAS de la commune et arrête les résultats définitifs (repris sur le budget de la commune), résumés ci-dessous :

- l'excédent de fonctionnement de 930 euros au compte 002.
- l'excédent d'investissement de 2.15 euros au compte 001.

3) Compte de gestion, compte administratif et affectation des résultats 2020 de la commune

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion et le compte administratif 2020 de la commune et arrête l'affectation des résultats définitifs résumés ci-dessous (voir détail en page 11) :

- Déficit d'investissement de - 98 828,76 euros
- Excédent de fonctionnement de + 393 261,80 euros
- Résultat total de clôture en excédent de 294 433,04 euros.

4) Vote du budget primitif 2021

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2021 avec reprise des résultats 2020, lequel s'équilibre en dépenses et recettes à (voir détail en page 11) :

- en section fonctionnement à 649 540 €
- en section investissement à 793 679 €

5) Vote des subventions 2021 aux associations

Le conseil municipal décide de reconduire à l'identique de 2020 les subventions aux associations.

6) Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal présenté, sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement.

7) Attribution de compensation 2021 Approbation de la délibération du conseil communautaire et du rapport de la CLECT

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 16 mars 2021 et le tableau des attributions de compensation 2021 annexé ainsi que la délibération du conseil communautaire en date du 30 mars 2021 concernant le financement de la fibre et les travaux de voirie dans chaque commune.

8) Déclassement d'une portion de chemin quartier Mas bastide

Le conseil municipal approuve la désaffectation d'une portion de chemin qui n'est pas utilisée par le public et décide de céder cette portion de chemin de 190 m² située au MAS BASTIDE aux propriétaires des parcelles traversées par le chemin au prix de vente à 1 euro le m² soit 190 euros.

9) Extension réseau LES PLOTS : convention avec le SDE07

Le conseil municipal approuve l'Avant-Projet Sommaire du SDE 07 tel que présenté pour l'extension du réseau électrique, éclairage public et téléphone, quartier des plots (sous le cheminement piétons), pour un coût global estimatif de 10 461,12 euros HT (12 553,34 € TTC) en précisant que 75 % seront financés par le SDE 07 et les 25 % restants par les propriétaires de terrains concernés.

10) Demande d'aide au département pour le déneigement 2020/2021

Le conseil municipal sollicite le conseil départemental de l'Ardèche pour l'aide au déneigement des voiries communales pour l'hiver 2020/2021, soit 50 % du montant dépensé.

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

1) Extension réseau LA GRANGE : convention avec le SDE07

Le conseil municipal approuve l'Avant-Projet Sommaire du SDE 07 tel que présenté pour l'extension du réseau électrique quartier La Grange, pour un coût global estimatif de 19 195,52 euros HT (23 034,63 € TTC) en précisant que 75 % seront financés par le SDE 07 et les 25 % restants par les propriétaires de terrains concernés.

2) Enfouissement réseaux LES PLOTS

Le conseil municipal approuve l'enfouissement des réseaux en limite de la commune de Jaujac (projet commun avec Jaujac) sur le quartier des Plots, tel que présenté par le SDE 07 pour un coût global estimatif se décomposant comme suit :

- Extension réseau électrique
  Montant total estimatif : 49 579,20 € TTC dont 10 329 € de participation communale.

- Réseau Télécom
  Montant des travaux : 6 099,74 € TTC dont 3 558,18 € de participation communale.

3) Acquisition terrain lieu-dit PLANTEMEL

M. CHAZE Claude accepte de céder à l'euro symbolique les portions de terrain en bordure des voies communales de Plantemel (77 ca) afin de régulariser l'assiette foncière de la voirie communale.

4) Décisions modificatives N°1 au budget 2021 de la commune

Afin de prendre en compte les évolutions intervenues depuis le vote du Budget Primitif 2021 en début d'année, le conseil municipal approuve les réajustements des comptes nécessaires, à budget équivalent (baisse sur certaines lignes de crédit et augmentation sur d'autres).

SÉANCE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

1) Tarif location logement N°1 (bâtiment Mairie)

Le Conseil municipal décide de fixer le loyer du logement N°1 type F5 (4 chambres), 497 route du village, à 550 euros par mois à compter du 1er janvier 2021.

2) Reprise compétences CCAS

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a été dissous au 31 décembre 2020 à la demande des services de l'Etat. Le CCAS proposait en fin d'année aux personnes de 70 ans et plus inscrites sur les listes électorales de la commune un colis ou un repas. Il propose de reprendre ce geste convivial traditionnel. Pour 2021 et en raison des restrictions de rassemblement liées à la COVID le repas de fin d'année est reporté au printemps 2022 si le contexte sanitaire le permet. À compter de 2022, les personnes devront s'inscrire en mairie (en novembre) pour bénéficier de :

- un repas offert aux personnes de 70 à 75 ans (au 31/12 de l'année),
- soit un repas ou un bon d'achat offert au choix aux personnes de 76 ans et plus,
- un colis offert aux personnes de 70 ans et plus admises en EPHAD ou hospitalisées.

3) Durée temps de travail

Conformément à la Loi du 6 août 2019 et en réponse à une demande du Préfet adressée à toutes les communes de l'Ardèche, le conseil municipal confirme la durée annuelle légale de travail au sein de la commune pour un agent travaillant à temps complet fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires).

4) Décisions modificatives N°2 au budget primitif 2021

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives à budget équivalent.

5) Ouverture de crédits avant vote du budget primitif 2022

Afin de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement du 1er semestre 2022, et dans l'attente du vote du budget, le conseil municipal accepte, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021.

6) Demande de subventions : rénovation thermique des logements communaux

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir le système de chauffage pour les trois logements situés dans le bâtiment de la mairie et les deux logements accolés à l'église. Il propose l'installation d'un nouveau système de chauffage réversible de type pompe à chaleur pour chacun des 5 logements avec des radiateurs à inertie en complément dans les chambres.

Il est proposé de solliciter toutes les subventions possibles pour ce projet et notamment l'Etat (DETR ou DSIL 2022), la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ardèche et le SDE 07 pour un montant prévisionnel d'environ 25 000 euros HT.

Toutes les délibérations sont consultables en Mairie, aux jours et heures d'ouverture.

Compte administratif 2020

SECTION FONCTIONNEMENT				SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES	**EURO**	**RECETTES**	**EURO**	**DEPENSES**	**EURO**	**RECETTES**	**EURO**
Charges à caractère général	50 191,19	Résultat reporté-2019	234 424,96	Immob, incorpor, Subvention équipement versée	0,00	Résultat reporté 2019	66 595,65
		Produits des services et ventes divers	35 694,49			Subventions d'investissement	101 465,57
Charges de personnel	81 596,93	Impôts et taxes	114 023,68	Immob. corporelles	95 397,18	Emprunts et dettes assimilés	31 118,07
Atténuation de produits	13407	Atténuations de charges (rembours s/salaires)	15 04,94	Immob. incorporelles	0,00		
				Emprunts	222 152,97	Dotation fonds divers et réserves	49 799,24
Autres charges de gestion courante	36 380,21	Dotations, subventions et participations	124 969,70	Dotations	28 483,00		
Charges financières	17 068,14	Autres produits de gestion courante	70 311,06			Dépôt et caution	454,00
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	16 253,03	Opération d'ordre	0,00	Excédent de fonctionnement	0,00
Opération d'ordre	10 534,61	Travaux en régie	5258,02	Travaux en régie	5 258,02	Opération d'ordre	10 534,61
TOTAL DEPENSES	**209 178,08**	TOTAL RECETTES	**602 439,88**	TOTAL DEPENSES	**351 291,17**	TOTAL RECETTES	**259 967,14**
Résultat de clôture			**393 261,80**	**Résultat de clôture**	**91 324,03**		
				Reste à réaliser	48 625,79	Reste à réaliser	41 121,06
Résultat de clôture avec reste à réaliser			**393 261,80**	**Résultat de clôture avec reste à réaliser**	**98 828,76**		
RÉSULTAT DE CLÔTURE GLOBAL 2020							**294 433,04**

Budget primitif 2021

SECTION FONCTIONNEMENT				SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES	**EURO**	**RECETTES**	**EURO**	**DEPENSES**	**EURO**	**RECETTES**	**EURO**
REPRISE CCAS			930,00		-2,15		
		Résultat reporté - 2020	294 433,04	Résultat reporté 2020	91 324,03		
Charges à caractère général	55 865,00	Produits des services et ventes divers	35 950,00	Immob. Incorporelles/		Subventions d'investissement	168 405,00
Charges de personnel	97 970,00	Impôts et taxes	108 204,00	Immob. Corporelles/ et encours	517 148,33	Emprunts et dettes assimilées	0,00
Autres charges de gestion courante	40 115,00	Dotations, subventions et participations	113 223,00	Subvention d'équipement	0,00		
Atténuation de produit (FNGIR)	21 041,00	Autres produits de gestion courante	73 000,00	Fonds divers	0,00	Cautions logements	482,00
Charges financières	14 600,00	Atténuations de charges (salaires)	11 199,96	Emprunts	122 740,00	Produits de cessions	0,00
Charges exceptionnelles	100,00	Produits financiers	600,00	Dépenses imprévues	0,00	Dot. fonds divers et réserves	74 578,18
Dépenses imprévues	11 428,00	Produits Exceptionnels	0,00	Travaux en régie	12 000,00	Affectation résultat	98 828,76
Virement à la section investissement	400 452,00	Travaux en régie	12 000,00	Reste à réaliser	48 625,79	Reste à réaliser	41 121,06
						Virement de la section de fonctionnement	400 452,00
Opération d'ordre	7 969,00					Opération d'ordre	7969
				Opérations patrimoniales	1 843,00	Opérations patrimoniales	1 843,00
TOTAL DEPENSES	**649 540,00**	**TOTAL RECETTES**	**649 540,00**	**TOTAL DEPENSES**	**793 679,00**	**TOTAL RECETTES**	**793 679,00**

Remonter le temps au Château du Pin ?

ON REMONTE LE TEMPS ? Logique au château du Pin, ses origines filent au XII[ème] siècle ! Pour raison garder démarrons le 30 novembre 2021, avec, sous la houlette du PNR des Monts d'Ardèche, la visite d'élus de parcs naturels régionaux du Massif Central. Ils découvrent le site du Pin, bâtisse, jardins, expositions. Ils sont ravis, ils reviendront à Fabras. Une mise en réseau que notre association privilégie en cette drôle d'année : ateliers art plastique avec les élèves du collège S[t] François d'Assise (Aubenas), expos des œuvres de Martine Diersé et Colette Bonzo à la Médiathèque d'Aubenas, via les Echappées initiées par le PNR et, au Nautilus, à Lalevade, dans le cadre du festival « Les Jours de la Dame » porté par l'association Leda Atomica, toujours en partenariat avec la médiathèque. Lectures publiques de textes (de ou sur les artistes) à la clé, menées par les bibliothécaires et des comédiens. Nous sommes en septembre et au printemps et les Journées européennes du Patrimoine, les Rendez-vous au jardin, organisés par le Ministère de la Culture sont au rendez-vous.

Au fil des jours, de mai à novembre 900 visiteurs, Ardéchois ou touristes, naviguent donc d'Aubenas à Lalevade, découvrent l'étrange beauté des jardins du Pin, « L'Amour en cage », sculpture monumentale de Martine Diersé, « Roi et Reine » royaume ironique signé Armand Guérin, « Sauvages », sept impressionnantes sculptures céramiques de Louis Capron, venu du Gard. Et, dans le château, « Le Temple », « Les Apôtres », une série de peintures très précieuses de Rolf Möllenhoff – après avoir vagabondé d'Allemagne aux Etats-Unis, de Belgique à Paris, il a maintenant atelier et galerie à Aubenas. Les Éditions du Pin lui consacrent un livre. En contrepoint, un choix de tableaux de Colette Bonzo jamais montrés en Ardèche, œuvres des années 1950 à l'expressionnisme puissant. Nous retrouvons aussi les photographies de Stéphane Brochier (Paris), les sculptures d'Odile Rivière, Annet Perrin, Luc Rouault (Ardèche) et Michèle Gat (Haute-Loire). Avec aussi, côté film, « Le Manège de Yankel » de Christian Tran (également diffusé à l'auditorium du Musée du Louvre) et « Des Sources » (tourné à Fabras) de Julia Borderie et Eloïse Le Gallo.

On le voit, en dépit des problèmes sanitaires, 2021 est une année intense, riche de créations – ce que saluent nos élus lors de l'inauguration des 27ème Estivales du Château du Pin le 17 juillet : Brigitte Bauland, suppléante de Fabrice Brun, député de l'Ardèche, Bernadette Roche et Jérôme Dalverny, conseillers départementaux, Jacky Moulin, adjointe à Cédric D'Império, maire de Fabras et président de notre communauté de communes.

Sans leur soutien et celui du PNR nous ne pourrions mener à bien nos actions...

À bientôt pour de nouvelles aventures, et que l'an neuf vous soit vif et beau !

Christian BONTZOLAKIS
Président de l'association Colette Bonzo

AUBENAS
GEO-SIAPP
www.geo-siapp.com
•Géomètres experts
•Bureau d'études
•Maîtrise d'œuvre
•Environnement
•Urbanisme
Siège: Avenue Jean Monnet / BP 212 / 07204 Aubenas
Tel : 04 75 35 69 70 Fax : 04 75 93 33 48 Mail : aubenas@geo-siapp.com

PAINTBALL ADULTE / JEUNE
ARCHERY BATTLE
LASERTAG EN FORÊT
ARDECHE BIO PAINTBALL
La Forêt de l'Aventure
dès 2 ans
La Forêt de l'Aventure
Expédition dans les arbres
NOUVEAUTÉS :
Parcours spécial tyroliennes (7 tyroliennes d'affilée)
Parcours Bambi (19 ateliers) pour les 2-6 ans
Le Bungy Catapulte
saut à l'élastique inversé qui vous propulse à la cime des arbres
dès 5 ans
04 75 89 09 09
06 23 75 49 40
www.ardeche-aventure.com
www.ardeche-paintball.com
Route de Largentière RD 5 - 07380 JAUJAC

Ets BEAUME
Scierie et négoce de bois
Depuis 1850
le bois notre passion
Tél. 04 75 35 25 95 www.beaume-bois.com Fax 04 75 35 39 88

la Chareyrade
EN ARDÈCHE DEPUIS 1962
Confiturerie de la Souche
FABRICATION DE CONFITURES & CRÈMES DE MARRONS ARTISANALES
VENTE DIRECTE À L'USINE
04 75 37 41 17 • contact@soppreg.fr
SOPPREG - 562 Chemin de la Chareyrade 07380 La Souche
www.lachareyrade.com
SOPPREG

ALENSYS
Expert POMPE à CHALEUR
Aérothermie - Géothermie - Climatisation
Conseil / Installation / Visites d'entretien / Dépannage
80 Chemin de Chance — 07170 LAVILLEDIEU
04 75 38 77 39 - contact@alensys.fr

Les travaux de déploiement du réseau de fibre optique ont démarré sur notre commune !

Piloté par le Syndicat mixte ADN, pour le compte des Départements de l'Ardèche et de la Drôme, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des intercommunalités du territoire notamment votre Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans avec le soutien de l'État et de l'Europe, le grand projet public de déploiement de la fibre optique se poursuit.

Les équipes interviennent sur notre commune depuis plusieurs mois pour installer la fibre. Plus de 800 mètres de tranchées ont été réalisés sur la route entre le village et les Soulhets en septembre dernier pour enterrer le réseau Fibre et mailler le réseau entre Jaujac et Lalevade. Ces travaux permettront, au terme du déploiement, à nos habitants ou locaux d'activités de bénéficier des services du Très Haut Débit sur fibre optique.

Pour rappel, le projet de déploiement de la fibre optique sur notre territoire de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, représente un investissement de plus de 12 millions d'euros financés à 80 % par l'Europe, l'Etat, la région Auvergne-Rhône-Alpes, le département de l'Ardèche et pour 20 %, soit 2,5 millions d'euros, par notre Communauté de Communes afin que chaque particulier puisse gratuitement demander son raccordement au réseau fibre optique.

C'est un projet capital pour le développement de notre secteur. De nombreuses informations et un conseiller numérique seront à votre disposition toute l'année 2022 pour vous accompagner dans les démarches liées à cette révolution technique, comparable à l'arrivée du téléphone dans les années 1960 ou l'arrivée de l'eau ou l'électricité dans chaque foyer. Les usages de la fibre optique sont divers et variés. À partir de 2025, le réseau « historique » en cuivre de France télécom sera totalement abandonné.

LES TRAVAUX DANS LE DÉTAIL

Pendant cette phase de travaux de 6 à 9 mois environ, le groupement d'entreprises Axione / Bouygues Energies & Services, en charge du déploiement sur notre commune, va réaliser plusieurs opérations :

> des travaux de génie-civil : réhausses de chambres, réparation de réseaux souterrains cassés, consolidation et remplacement de poteaux des réseaux électriques et téléphoniques, création de tranchées pour poser de nouveaux fourreaux lorsque c'est nécessaire ;

> des travaux de câblage : déploiement des câbles de fibre optique en aérien sur les poteaux et en souterrain dans les fourreaux ;

> la réalisation des branchements optiques (soudure des câbles) dans les boitiers et locaux techniques du réseau, construits préalablement.

Pour des raisons d'ordre réglementaire, le périmètre de déploiement se fait par zone distincte d'environ 400 lignes. Chaque zone avance à son rythme en fonction des aléas rencontrés. La fin des travaux et la commercialisation pour chaque zone peut donc être échelonnée dans le temps.

ET ENSUITE...

Une fois le réseau intégralement déployé, il est confié à ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau public. ADTIM FTTH commercialise le réseau auprès des opérateurs Fournisseurs d'Accès Internet (FAI). Ces derniers installent leurs équipements dans les locaux techniques et peuvent ensuite proposer leurs offres aux futurs abonnés. Cette étape dure 3 mois.

À l'ouverture commerciale de notre commune soit courant du troisième trimestre 2022, vous pourrez souscrire une offre fibre auprès d'un des 10 opérateurs FAI disponibles sur le réseau. Une prise terminale optique « spéciale fibre » sera gratuitement installée à votre domicile.

Les habitants pourront tester leur adresse postale sur l'outil d'éligibilité pour savoir s'ils sont concernés par le périmètre en cours de travaux et s'inscrire pour être informés de leur date d'ouverture commerciale :
https://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite
Plus d'information sur : www.ardechedromenumerique.fr

LES AVANTAGES DE LA FIBRE ?

La fibre permet de profiter d'offres TV, Internet, téléphonie ultra performante, avec des débits stables, à partir de 100 Mbit/seconde, voire plus de 1 Gbit/seconde selon l'abonnement soit 1000 Mbit/seconde, contre moins de 30 Mbit/seconde pour l'ADSL.

Pour toute question, les habitants peuvent consulter la Foire aux Questions d'ADN :
https://www.ardechedromenumerique.fr/faq ou Contacter la hotline d'ADTIM FTTH au **04 82 48 00 18** (prix d'un appel local)
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H à 20H

SUIVEZ L'ACTUALITÉ D'ADN SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

@adn0726

https://www.facebook.com/ardechedromenumerique

https://www.youtube.com/channel/UC_JEzlOl9ISGkaHoWzOtFsg

La permanence des soins ambulatoires (PDSA) sur le territoire Ardèche des Sources et Volcans (CDC ASV)

Il existe depuis toujours sur notre communauté de commune Ardèche des Sources et Volcans une Permanence Des Soins Ambulatoires (PDSA) qui a pour objectif de répondre aux besoins de **soins** non programmés aux heures de fermeture habituelle des cabinets médicaux.

Elle est assurée sur notre territoire par neuf médecins (Jaujac, Meyras et Montpezat sous Bauzon).

En cas d'urgence, quelle qu'elle soit (vitale ou non) en semaine à partir de 20h ou le week-end à partir du samedi midi :

Il faut appeler le 15.

En fonction des symptômes présentés au régulateur, trois situations sont possibles selon la gravité :

- délivrance d'un conseil oral,
- mise en relation avec le médecin de garde du secteur (énoncés ci-dessus) en vue d'une consultation,
- orientation directement vers les urgences (en envoyant les pompiers ou une ambulance si la situation l'exige).

De plus, nous avons la chance d'avoir 7 des 9 médecins qui assurent cette permanence qui sont **médecins correspondant SAMU**, c'est à dire formés et équipés pour intervenir sur les urgences graves (nécessitant un SMUR). Leur localisation sur notre territoire permet souvent de gagner un temps précieux sur une intervention en attendant l'arrivée du SMUR d'Aubenas.

Concernant le samedi matin, une rotation des médecins existe pour l'accueil des urgences sur le Pôle de Santé des Hautes Vallées d'Ardèche (Meyras et Jaujac) ainsi que sur Montpezat où le médecin reçoit en consultation.

Pour gagner du temps, il est par conséquent inutile de se rendre directement au service d'accueil des urgences d'Aubenas ou à la maison médicale de garde. Le service est assuré dans la mesure du possible en local.

DR François BOUGEARD
pour le Pôle de Santé des Hautes Vallées d'Ardèche

SATP AUBENAS
Travaux Publics et Particuliers
Procédés innovants et écoresponsables :
• Enrobés basse température • Graves émulsion
• Enrobés à froid • Recyclage de matériaux
12 route de Montélimar - BP 80105
07202 AUBENAS Cedex
Tél : 04 75 93 02 47 - Fax : 04 75 93 45 85
Email : satp07@satp07.fr

franceRurale cultiver sa nature
JARDIN - VÊTEMENTS
ELEVAGE - BRICOLAGE
Cave à vins - Produits régionaux
Pontier & fils
07380 Prades
Tél. 04 75 38 01 25

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
Pour la vente et la location
Diag07
A B C D E F G
Diagnostic de Performances Energétiques (DPE)
Etude thermique (RT 2012)
Diagnostic Amiante
Diagnostic Plomb
Diagnostic Gaz
Diagnostic Electrique
Etat relatif à la présence de termites
Métrage loi Carrez/Boutin
Etat des Risques et Pollution (ERP)
Adeline/Nathalie (Accueil/administritif) : 04.27.52.08.02
Nicolas (Diagnostiqueur) : 06.38.04.94.08 - Patrice (Diagnostiqueur) : 06.03.96.09.83
Mail : contact@diag07.fr - Site Web : www.diag07.fr
Secteur Aubenas ses Alentours et Plateau Ardéchois
149 Zone Commerciale des Terres de Millet
07200 Saint Didier Sous Aubenas

Propriétaire d'une maison individuelle ou de bâtiments professionnels ?
Réduisez votre facture énergétique
Investissez sur votre patrimoine
Choisissez l'énergie solaire !
ID SOLAIRE
CONSEIL - INSTALLATION - MAINTENANCE DE SOLUTIONS PHOTOVOLTAÏQUES
Depuis 2008
ÉTUDE GRATUITE
Prades (07)
04 69 22 10 96
id-solaire.com

abp IMPRIMERIE NUMÉRIQUE
IMPRIM'VERT
PETIT & GRAND FORMAT
brochures, flyers, affiches, expos photo, faire-parts, étiquettes, stickers, enseignes, panneaux...
380-2 route de la Cave Coopérative - 07200 St Etienne de Fontbellon
Tél. : 04 75 93 59 06 - impression@imprimerie-aubenas.com - www.imprimerie-aubenas.com

cabinet christian vaudé
architecte
inscrit au tableau de l'ordre des architectes rhône-alpes
390 route de Plantemel - 07380 - Fabras
04 75 36 07 34 - 06 10 12 12 98
christian.vaude.069@orange.fr

Le Coin des assos

Association DRAILLES ET CALADES

L'association Drailles & Calades compte une soixantaine d'adhérents, elle a notamment pour but d'organiser des randonnées pédestres, de participer à l'entretien et au débroussaillage des sentiers, de contribuer à l'amélioration et à la mise en valeur du cadre de vie et du tissu social de notre village.

Au cours de cette saison les activités de Drailles & Calades ont été impactées par les mesures de la crise sanitaire du COVID 19, surtout en début d'année. Nous avons été obligés d'annuler plusieurs sorties entre le mois de janvier et le début avril 2021.

Malgré tout, plusieurs randonnées ont été organisées sur les sentiers de notre communauté « Ardèche des Sources et Volcans », dans les montagnes de notre département et autour du plateau ardéchois.

Depuis cet automne nous avons augmenté le nombre des randonnées, désormais elles seront organisées les deuxième et dernier lundis du mois.
En 2021 nous avons organisé 2 journées de débroussaillage et entretien des sentiers sur notre commune, une occasion de se réunir et de partager un moment de convivialité bien mérité et apprécié par tous.

Nous avons également participé au nouveau balisage du sentier « À la découverte des hauteurs de Fabras » : scellement de nouveaux poteaux et panneaux fournis par la communauté de communes. Pour information, quelques 300 km de sentiers environ ont été balisés à l'identique sur la communauté ASV. Si vous souhaitez découvrir ces sentiers, une application « Rando Ardèche » est disponible sur les smartphones.

L'assemblée générale de Drailles & Calades s'est déroulée normalement au mois d'octobre, tous les membres du bureau ont été reconduits dans leurs fonctions.

Association LES CHEVEUX D'ARGENT

Que dire de l'année 2021 pour notre association ?

Une année éprouvante, de nombreuses personnes n'ont pas renouvelé leur adhésion, la COVID 19 étant toujours présente, nous ne sommes plus que 24 adhérents.

Nous avons tant bien que mal fait notre assemblée générale début octobre, suivie de notre repas la semaine d'après, 16 personnes étaient présentes, un excellent repas a satisfait tout le monde. Nous avons programmé notre première rencontre le 10 novembre, une vingtaine de personnes se sont retrouvées autour de différents jeux, nous avons terminé la journée par un goûter copieux. Par mesure de sécurité, la rencontre du 8 décembre a été annulée, nous aviserons pour les futures rencontres.

L'association est toujours viable, donc pas de souci nous nous retrouverons dès que le climat sanitaire s'améliorera. Merci à tous les adhérents présents lors des rencontres, et un merci particulier à Claudette et Arlette pour leur investissement à mes côtés.

Jackie MOURARET
La présidente.

Participez à la lutte collective contre le frelon asiatique

La Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans prend en charge la destruction des nids de frelons asiatiques sur l'ensemble de son territoire, en collaboration avec le GDSA de l'Ardèche

Frelon européen

Frelon asiatique

Nid primaire

Frelon asiatique	Frelon européen
Reine : 24-32 mm	Reine : 27-39 mm
Ouvrière: 17-26 mm	Ouvrière : 19-30 mm
Mâle : 19-27 mm	Mâle : 21-31 mm

PROCÉDURE À SUIVRE

1. **Vous découvrez un nid de frelon asiatique : ne jamais le détruire vous-même et garder une distance de 10m**
2. **Merci de déclarer le nid uniquement sur le site : lefrelon.com**
   En cas de besoin, téléphonez au : 06 08 92 26 67
3. **Après vérification, la destruction sera effectuée par une entreprise agréée et prise en charge par la Communauté de communes**

GDSA ardèche

LeFrelon.com Signaler les frelons asiatiques

Barnas - Burzet - Chirols - Fabras - Jaujac - Lalevade - La Souche - Mayres - Meyras - Montpezat-sous-Bauzon - Péreyres - Pont-de-Labeaume - Prades - Saint-Cirgues - de-Prades - Saint-Pierre-de-Colombier -Thueyts -

Tél : 04 75 89 01 48

ASV Ardèche des Sources et Volcans COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Bien vivre ensemble

Notre environnement c'est notre richesse.
Le respect des paysages et des lieux,
la solidarite entre tous, sont essentiels
pour bien vivre ensemble...

Pour maintenir une qualité de vie
ans un environnement convivial,
il faut un effort de chacun.

Rappelons quelques règles essentielles :

LE STATIONNEMENT des véhicules est réglementé par le Code de la Route et, pour s'adapter aux contraintes locales, par les arrêtés municipaux. Il ne faut donc pas stationner en dehors des emplacements prévus. Il est également demandé aux propriétaires de véhicules de loisirs d'éviter les stationnements prolongés.

LES NUISANCES SONORES

Chacun doit respecter la tranquillité d'autrui et toutes les nuisances sonores excessives doivent être évitées notamment les tapages nocturnes. L'usage des engins de chantier, de construction ou autres (pelles mécaniques, tracto-pelles, chargeurs, pelleteuses, etc.) est interdit sur la commune les dimanches et jours fériés. (autorisé de 10h à 12h)

Arrêté préfectoral du 17 février 2016.

LES DÉPÔTS SAUVAGES

Il est formellement interdit de déposer ou de faire déposer sur les voies publiques ou privées ouvertes au public des papiers, cartons, résidus, matériaux, gravats, matières ou déchets quelconques. Tout contrevenant s'expose à une amende.

LA VITESSE est réglementée, respectez ces limitations pour votre sécurité et les usagers de la route.

LES CHIENS

Leur divagation est interdite sur le territoire communal. Les propriétaires de chien doivent tenir leurs animaux en laisse sur la voie publique. Même accompagnés et tenus en laisse, les chiens doivent être munis d'un collier portant le nom et le domicile du propriétaire.

Il est interdit d'abandonner sur la voie publique les détritus d'origine animale. Chaque propriétaire de chien est tenu de ramasser les déjections de son animal par tout moyen approprié.

Il en est de même pour les animaux à plumes, dont la divagation est totalement interdite.

LE FEU

L'usage du feu est interdit à proximité des habitations et des zones boisées.

Le secrétariat de mairie est à votre disposition pour vous renseigner sur vos droits en ce domaine.

LES HAIES

Les articles 671, 672 et 673 du code civil mentionnent que chacun de nous est tenu d'entretenir les haies clôturant sa propriété. Les arbres, arbustes et arbrisseaux doivent être plantés à une distance minimale de 0,50 mètre si leur hauteur ne dépasse pas 2 mètres ; au delà de cette hauteur, ils devront être plantés à une distance minimale de 2 mètres. Les arbres seront taillés pour ne pas déborder sur la voie publique, ne pas toucher les fils électriques ou téléphoniques longeant sa propriété, ne pas cacher les panneaux indicateurs.

Le Carnet

Naissances

Maïli Bauwens, née le 14 janvier 2022 à Fabras (le village), de Charlotte Anulliero et Jérémie Bauwens.

Décès

Jean-Paul ANDREUX, le village, 70 ans, décédé le 15 mai 2021.

Yvonne LEYDIER, les plots de Rejus, 74 ans, décédée le 1er novembre 2021.

Nous transmettons toutes nos condoléances aux familles.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 2021 À FABRAS :

Inscrits : 329

1er tour – 20 juin 2021

Votants : 137

Exprimés : 123

M. DALVERNY Jérôme et Mme ROCHE Bernadette : 102 voix
Mme ACCASSAT Karine et M. FIALON Dominique : 13 voix
Mme MOUTON Christelle et M. VERHEIJ Johan : 8 voix

2ème tour – 27 juin 2021

Votants : 147

Exprimés : 138

M. DALVERNY Jérôme et Mme ROCHE Bernadette : 115 voix
Mme ACCASSAT Karine et M. FIALON Dominique : 23 voix

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

ATTENTION :
Dates limites d'inscription sur les listes électorales

Inscription	Élection présidentielle	Élections législatives
En ligne	Jusqu'au **2 mars 2022**	Jusqu'au **4 mai 2022**
En mairie ou par courrier	Jusqu'au **4 mars 2022**	Jusqu'au **6 mai 2022**

Associations de la commune

BOULODROME ARDÈCHE DES SOURCES ET VOLCANS
Association intercommunale pour la gestion du boulodrome

Président : Yves ASTIER
Trésorier : César FORESTIER
Secrétaire : David MORAGA
Contact : boulodromefabras@outlook.com - Site Facebook

LES CHEVEUX D'ARGENT
Organise le 2ème mercredi du mois une rencontre des personnes au foyer avec divers jeux de société et goûter

Présidente : Jackie MOURARET
Trésorière : Claudette CHAMBOULEYRON
Secrétaire : Arlette MOULIN

DRAILLES ET CALADES
Entretien des sentiers de randonnées
Organisation de randonnées

Président : Christian PERRET
Co-Président : Claudette CHAMBOULEYRON
Trésorière : Dany RADENAC - Adjoint : Christian CHAUDANSON
Secrétaire : Odile RIVIERE - Adjoint : Jean BONNEFOI

ASSOCIATION DE CHASSE (ACCA)

Président : Jean-Paul POURRET
Trésorier : Guy FARGIER
Secrétaire : Samuel BRIOUDE

ASSOCIATION COLETTE BONZO
Propose des animations culturelles au Château du Pin.

Président : Christian BONTZOLAKIS
contact@chateaudupin
site internet : www.chateaudupin.org

Vœux du Maire :

exceptionnellement cette année pour cause de Covid19
il n'y a pas eu de vœux du Maire
à la salle polyvalente.

RAPPEL

Cartes d'identité et passeport :
demande uniquement dans les mairies équipées sur rendez-vous : pour notre secteur THUEYTS, VALS-LES-BAINS, ou AUBENAS

Depuis novembre 2017, la totalité des démarches liées aux certificats d'immatriculation (cartes grises) et permis de conduire sont effectuées sur internet.
Ces démarches sont accessibles sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS).

La Maison France Services
de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans permet un accompagnement personnalisé pour faciliter vos démarches de la vie au quotidien avec les administrations et les organismes publics.
Adresse : 11 rue Pouget - 07330 Thueyts
Tél. : 04 75 39 75 33 / Mail : msap-thueyts@inforoutes.fr
Il est conseillé de prendre rendez-vous.

FABRAS EN DIRECT :

Pour retrouver les dernières informations et manifestations : **www.fabras.com**
Et pour recevoir la newsletter de FABRAS INFO, veuillez transmettre votre adresse internet à : **fabras@wanadoo.fr**

Infos Pratiques

FABRAS EN CHIFFRES :
Superficie : 752 ha • Altitude : 460 m
Population : 441 habitants (chiffre INSEE au 01/01/2022)

SECRÉTARIAT DE MAIRIE :
Tél : 04 75 94 10 76 • Email : fabras@wanadoo.fr
Site internet : www.fabras.com
OUVERT AU PUBLIC : Mardi et jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
PERMANENCE DU MAIRE : Mardi matin de 9h30 à 12h ou sur rendez-vous

ORDURES MÉNAGÈRES :

LA COLLECTE DE LA POUBELLE JAUNE (couvercle jaune)
a lieu tous les 15 jours les jeudis en point de regroupement.
LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES NON-RECYCLABLES (couvercle marron) a lieu 1 fois par semaine en basse saison et 2 fois par semaine l'été en point de regroupement.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS
Inscription obligatoire à la communauté de communes
04 75 89 01 48 ou www.ardechedessourcesetvolcans.com
Collecte limitée à 2/3 encombrants par inscription et réservée aux personnes ne possédant pas de véhicule, personnes âgées, etc.
Nous vous rappelons que vous avez un accès gratuit et illimité à la déchetterie de Labégude du lundi au samedi inclus de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h15.

PLATEFORME VÉGÉTAUX/DÉBLAIS/GRAVATS INERTES
de l'Échelette (à côté de la caserne des pompiers) :
- mercredi et samedi de 14h à 16h30

CENTRE AÉRÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDÈCHE DES SOURCES ET VOLCANS
Il fonctionne durant les vacances scolaires et le mercredi dans les locaux de la salle polyvalente de FABRAS.
RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :
04 75 37 30 12 ou 06 14 66 80 00
par mail : centre.de.loisirs@ardechedessourcesetvolcans.com

ENVIE D'UNE BONNE PIZZA ?
RÉGALEZ-VOUS AVEC NOS DEUX CAMIONS PRÉSENTS SUR LA COMMUNE :
- Au village, place des cerisiers, tous les jeudis soir avec « **Pizza Nostra** » au **07 83 93 13 89**
- Au belvédère de l'Echelette, tous les mercredis soir avec « **Barth Pizza** » au **06 73 47 86 19**

Ces deux artisans sont présents à l'année sur notre commune, merci de leur réserver votre meilleur accueil !

RAPPEL DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE :
Rappel des tarifs de location aux associations :
- Ayant leur siège sur la commune : gratuit ou 80 € si manifestation à but lucratif
- Intercommunales concernant Fabras (amicales laïques des écoles, anciens combattants...) : 100 €
- Extérieures à la commune : mêmes tarifs que les résidents de Fabras.

Tarifs particuliers	Cautions		Location Grande salle : 1 jour 8h/20h	Location Grande salle : 2 jours	Location Petite salle
	Salle	Ménage			
Résident commune et associations extérieures	1000 €	100 €	250 €	420 €	130 €
Extérieur	1000 €	100 €	350 €	540 €	170 €